

# AIDE A LA JEUNESSE : APPEL CROISE DES FAMILLES ET DES PROFESSIONNELS POUR UNE POLITIQUE QUI LIBERE

Texte rédigé par le groupe Agora  
Octobre 2009

## Préambule

Suite au Rapport général sur la pauvreté<sup>1</sup>, la Conférence interministérielle pour l'intégration sociale de novembre 1995 avait demandé aux Communautés d'examiner leur décret relatif à l'aide à la jeunesse dans l'optique d'éviter les placements pour raison de pauvreté et de préserver la relation parents-enfants.

C'est dans ce contexte que l'administration de l'Aide à la jeunesse a reçu instruction de sa Ministre de tutelle d'amorcer ce dialogue permanent entre des familles qui vivent la grande pauvreté et des professionnels de l'aide à la jeunesse et ce, avec la collaboration de la cellule pauvreté, devenue depuis Service de lutte contre la pauvreté<sup>2</sup>, du Centre pour l'égalité des chances. Il s'agit de l'objectif principal de ce groupe - le groupe Agora - qui se différencie donc d'une commission d'avis ou d'un organe de décision.

Cette expérience est novatrice parce qu'elle réunit dans une démarche partenaire des familles et des professionnels afin de croiser leurs regards sur le texte et la pratique du décret relatif à l'aide à la jeunesse. Ce travail délicat implique bien entendu le tissage progressif d'une relation de confiance et égalitaire entre les membres du groupe.

Le Rapport général sur la pauvreté avait notamment mis en évidence les difficultés des familles dans leurs contacts avec les professionnels de l'aide à la jeunesse : peur du placement, constat que l'aide adéquate atteint difficilement les causes de la pauvreté, impact du regard critique de la société pour laquelle « grande pauvreté » est trop souvent synonyme de « danger »... Le groupe a pu se développer parce que le décret de l'aide à la jeunesse du 4 mars 1991 insiste sur la nécessité de rétablir une égalité des chances en faveur des enfants, des jeunes et des familles, en partenariat avec eux.

Mais le décret est appliqué dans un contexte donné de société. Les partenaires du groupe Agora ont voulu le rappeler car il éclaire la réflexion sur les relations entre les familles et les services de l'aide à la jeunesse. Dans le texte ci-dessous, les familles et les professionnels ont souhaité rendre compte de leur perception du contexte dans lequel ils se situent.

---

<sup>1</sup> ATD Quart Monde Belgique, Union des villes et communes belge - section CPAS, Fondation Roi Baudouin, *Rapport général sur la pauvreté*, Bruxelles, 1994

<sup>2</sup> Le Service de lutte contre la pauvreté a été créé en 1999 par l'accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté ([www.luttepauvrete.be](http://www.luttepauvrete.be))

## **Une société en perte de repères...**

La vie en société se caractérise actuellement par une individualisation croissante. Les difficultés rencontrées par les familles pour exercer leurs responsabilités parentales sont de plus en plus complexes. De ce fait, c'est l'existence même des familles qui est menacée. En effet, les références éducatives sont régulièrement mises en question du fait de l'éclatement des modèles familiaux traditionnels et de la perte des repères. Il y a une réelle crise de la légitimité de l'autorité qui atteint ceux qui ont la responsabilité de la transmission : les parents, les éducateurs, les enseignants... Les adolescents ressentent pleinement ce désarroi : ils sont confrontés à la difficulté de tracer leur avenir sans appui dans un univers en perte de sens et qui leur donne peu de perspectives valorisantes. Ces difficultés sont encore plus cruciales dans les situations dans lesquelles les droits fondamentaux ne sont pas garantis, c'est-à-dire les situations de grande pauvreté.

Nous vivons dans une société qui produit beaucoup de richesses et qui dispose, si elle le choisit, des moyens suffisants pour garantir à chacun l'application des droits fondamentaux. Dans cette situation, c'est une violence absolument inacceptable de produire et de tolérer l'extrême pauvreté et de l'imposer à la population la plus fragile. Résister à l'enfermement dans la grande pauvreté de personnes ou de familles nécessite une vigilance extrême.

## **Des emplois précaires pour lutter contre la misère ? Des emplâtres sur une jambe de bois !**

L'emploi reste la meilleure protection contre la misère, même si, pour les plus pauvres, il garantit rarement de sortir de la pauvreté. Un emploi de qualité n'est pratiquement jamais accessible aux plus pauvres. On les enferme dans des sous-emplois ou dans des contrats marginaux. Ils sont alors en danger de perdre les maigres garanties de revenus qui étaient disponibles et de les voir remplacer par une indemnité conditionnée qui ne compense pas le manque à gagner et qui fragilise un peu plus la famille<sup>3</sup>. Tous les efforts pour garantir un avenir en saisissant une opportunité professionnelle aboutissent souvent à une situation précaire. Nous connaissons des familles qui se sont appauvries et qui ont perdu des protections sociales parce qu'elles avaient accepté un emploi précaire (par exemple la distribution de folders publicitaires toutes boîtes, sous statut de travailleur indépendant).

Les familles ont alors beaucoup de mal à faire face à un cumul d'emplois précaires et à leurs obligations familiales ; elles se voient parfois accusées de négligence. Les situations de grande pauvreté, en plus d'être une souffrance acculant à des pratiques de survie humiliantes et dangereuses, empêchent également la garantie de moyens pour assurer un véritable avenir. Le manque de ressources financières a pour conséquence, pour la plupart des familles, la difficulté d'accéder à un logement digne et décent, de se nourrir, de se soigner, de garantir la scolarité, ... Ces violations de droits reconnus dans la Constitution belge, sont inacceptables tant pour la famille, que pour les enfants et les proches.

---

<sup>3</sup> Voir à ce sujet deux publications récentes :

- Des systèmes de mise à l'« emploi » qui fragilisent les travailleurs les plus pauvres en particulier, et le monde du travail en général, Etude collective, Lutttes Solidarités travail, 25 avril 2008, Namur.
- Lutter contre la pauvreté. Evolutions et perspectives. Une contribution au débat et à l'action politiques. Rapport bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, en particulier le chapitre intitulé « Les titres-services comme mode d'insertion socio-professionnelle, pp 91-111.

## **Les familles attendent l'aide, ce qu'elles craignent c'est le contrôle**

Bien sûr, les enfants et les jeunes sont parfois victimes de faits intolérables ; il faut absolument intervenir pour les protéger. Aucune violence n'est acceptable, mais des situations de non-droit peuvent provoquer des débordements.

Les réponses doivent tenir compte de la volonté des parents qui veulent garantir un meilleur avenir pour leurs enfants de manière durable. La grande pauvreté empêche d'y arriver seul. Cet avenir doit nécessairement être construit sur le long terme. Ce processus implique un dialogue permanent et dans la durée avec la famille et les jeunes ainsi qu'une connaissance de leurs conditions de vie réelle permettant d'assurer le travail d'accompagnement le mieux adapté.

Face à la précarisation, de nouveaux services se sont créés mais certains se situent dans une logique sécuritaire ou de contrôle social. Trop rares sont ceux qui agissent concrètement pour répondre aux problèmes rencontrés par les familles en grande difficulté sur le plan matériel.

Les moyens octroyés au travail de prévention ne sont pas suffisants pour permettre d'enrayer la spirale négative qui se met en œuvre pour l'enfant, le jeune et la famille dès que ses conditions de vie se fragilisent.

## **Une politique basée sur la peur de l'autre n'est pas acceptable, stop aux logiques sécuritaires**

Confrontés à une relative impuissance à agir sur les grands défis économiques, les responsables politiques sont de plus en plus soucieux de répondre à une opinion publique préoccupée par des questions de sécurité. Au nom de cette dernière, ils mobilisent une énergie et des moyens énormes, mais, le plus souvent, en attribuant la responsabilité des difficultés aux personnes et aux familles elles-mêmes. De nombreux médias relayent d'ailleurs largement cette façon de voir et contribuent dès lors à construire une société qui ne peut plus supporter le risque, une société de la « tolérance zéro ».

Le travail d'éducation, de responsabilisation et d'émancipation des parents et des professionnels, qu'il se situe au sein de la famille, de l'école ou de la société est alors compromis parce qu'il suppose une inévitable et nécessaire prise de risque. Celle-ci consiste à permettre des regards croisés, des évaluations diverses en partenariat.

Ce contexte exacerbe les tensions, tant du côté des professionnels que de celui des familles.

- ✓ Les familles et les jeunes en grande difficulté sont trop vite renvoyés vers le secteur de l'aide à la jeunesse, vers le secteur de la psychiatrie ou vers le judiciaire. Le travail social risque de devenir de plus en plus un lieu de contrôle et de disqualification.
- ✓ Certaines familles en grande difficulté craignent de s'adresser aux professionnels car elles ressentent bien ces risques ainsi que la culpabilisation qui leur est parfois renvoyée. Dans un contexte d'inquiétude généralisée, les familles ont de plus en plus de mal à comprendre le fonctionnement des services. En effet, les interventions policières se multiplient. Les familles ne situent pas clairement les liens entre les différents acteurs : la police, le service de l'aide à la jeunesse (SAJ), le service de protection judiciaire (SPJ), les acteurs judiciaires...

## **Tous ensemble osons prendre des risques, osons une politique qui mise sur la famille et qui construit l'avenir...**

Les SAJ et les SPJ ressentent bien évidemment ces conditions de travail de plus en plus difficiles. Obligés d'agir avec des moyens humains limités, confrontés à un manque crucial de possibilités de prise en charge par les services agréés, les Conseillers et les Directeurs de l'aide à la jeunesse ainsi que leurs équipes ont beaucoup de difficultés à mettre en œuvre les principes prioritaires du décret relatif à l'aide à la jeunesse :

- ✓ donner une réponse adaptée à la situation de difficulté ou de danger de l'enfant ;
- ✓ apporter une aide aux parents en accordant la priorité à une aide effective dans le milieu de vie ;
- ✓ miser si possible sur une concertation entre les services de première ligne, hors du système judiciaire et en partenariat avec les personnes concernées.

Les responsables politiques, à chaque niveau de pouvoir, doivent donc tout mettre en œuvre pour que les conditions de vie des familles changent, pour que les droits fondamentaux soient effectivement respectés. Ils doivent garantir les moyens pour que les professionnels puissent prendre des risques et s'engager, après un vrai dialogue avec les personnes concernées. Cela leur permettra de mettre en place une stratégie qui libère, c'est-à-dire qui considère l'intérêt de la famille à long terme, en lui permettant de se reconstruire pour bâtir un meilleur avenir.

### **Adresses de contact des partenaires du groupe Agora auteur du texte**

#### **Direction générale de l'aide à la jeunesse**

Boulevard Léopold II, 44  
1080 BRUXELLES  
Tél : 02/413.27.19

#### **ATD Quart Monde**

Rue des Grands Prés, 23  
4032 CHENEE  
Tél. : 04/367 15 85

#### **Lutttes Solidarités Travail (LST)**

Rue Pépin, 64  
5000 NAMUR  
Tél. : 081/22.15.12

#### **Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale**

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme  
Rue Royale 138  
1000 BRUXELLES  
02/212 30 00